

DIVATTE Info A_{id}LD



Entretenir
Promouvoir
Fédérer
pour la Levée de la Divatte

Bulletin
N°9
Septembre
2019

La GEMAPI une aubaine pour le département !

La loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) se révèle être une véritable aubaine pour le Conseil Départemental (CD). Si au départ cette loi pouvait paraître intéressante en souhaitant rapprocher les décisions des populations concernées (en somme nous écouter de plus près). Au final elle se révèle être une véritable opportunité pour le CD de se décharger aussi bien en terme de responsabilités que de charge financière. Exit la digue !

On sait que la CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dans son rapport de 2014 sur le coût des protections contre les inondations fluviales en Loire, précise que les investissements représentent un budget moyen de l'ordre de 48k€/km/an (soit 760 000 € pour la digue/an) tandis que la gestion et l'entretien correspondent à un budget de l'ordre de 9 k€/km/an (soit 142 000 € pour la digue/an). Ce qui nous fait de l'ordre de 45 € par an et par habitant pour 20 000 habitants (hypothèse).

Tout autant de charges en moins pour le département ! Qui devront être financées par ... nous, habitants du val, au travers de la taxe GEMAPI (voir sur votre feuille d'imposition de de la taxe foncière). Pour rappel, la loi impose que cette taxe ne dépasse pas 40€ par habitant. **Suite aux réclamations des élus locaux et d'associations comme la notre la loi GEMAPI a été modifié.** Une convention peut être signée entre les élus locaux et le département pour que celui-ci garde ce genre de compétence. Nous sommes au stade de la négociation de cette convention, nous avons entendu dire que le département souhaitait récupérer une partie de la taxe GEMAPI. Au départ la CCSL n'avait pas prévu de prélever la taxe, il semblerait que ce choix change, on comprend pourquoi ... le département négocie sa part !

Et au final nous aurons **un impôt en plus !** Qui ira dans la poche du département ! Une aubaine qu'on vous disait !

La route de la vallée c'est quoi ?

Comme vous le savez, notre association soutient depuis son origine la création de véritables alternatives routières à la route de la digue, dans le but de préserver celle-ci. En effet, ses fondations centenaires n'ont jamais été prévues pour supporter une route. Nous avons lutté pour la création de la route de la vallée, terminée dans sa première partie. Nous avons défendu la poursuite de ce projet jusqu'au Chêne Vert à Divatte sur Loire. En 2011 la déclaration d'utilité publique était établie, la volonté semblait être au rendez-vous. Ensuite le projet s'est enterré par un manque de volonté politique généralisé et aux difficultés liées aux exigences environnementales. Les temps ont changés, notre association n'a jamais eu pour vocation de bétonner la vallée, nous avons pris acte et défendu une alternative, plus réaliste, moins couteuse et tout aussi efficace. Un aménagement ambitieux de la RD74 peut tout à fait convenir. Elargissement, création de ronds points, poursuite sur la route des peupliers vers le Chêne vert ... D'autant que de l'aveux même de la région, suite à l'abandon du projet d'aéroport. les budgets sont de nouveau disponibles

Notre vallée en aurait d'autant besoin que la circulation s'y accroît et que les conflits entre transports routiers et habitants se multiplient. C'est évident, c'est ce que nous avons toujours expliqué. Construire la route de la vallée c'est soulager la digue et créer une véritable route digne de ce nom dans la vallée. Quel manque d'ambitions !

Le département joue les divisions et argumente du manque de volonté des élus locaux ... Ce que nous n'avons pas constaté. Et à nouveau la partie de ping-pong habituelle.

Nous voulons une route digne de ce nom dans la vallée.

Gaspillage de l'argent public

Dernièrement à la Croix du Chardonneau, le département a aménagé le carrefour de la D74 et de la D53 avec des trottoirs et refait le bitume ... c'est sans intérêt, c'est sans ambition. Nous l'avions expliqué directement aux services concernés 10 mois avant les travaux ! Ce carrefour est dangereux, de plus en plus emprunté, les flux de circulations se croisent difficilement, on a souvent du mal à établir les priorités. On compte plus de 3000 véhicules jour et depuis 1998 de multiples accidents dont 1 tué et 3 blessés. Il y a de la place pour un aménagement correct, c'est-à-dire un rond point. Pourquoi ne pas avoir attendu et mis en place celui-ci comme c'est prévu depuis 30 ans. Un jour il y aura un rond point c'est certain, en attendant ... on gaspille les fonds publics.

« Le lit
de la
Loire
c'est
effondré
de 4
mètres »

Révision du PPRI (Plans de Prévention des Risques Inondation) Loire Amont à quoi s'attendre ?

Révision du PPRI, pas de nouvelle ! Il est bien en-cours, nous soulignons les conséquences d'une révision plus restrictive de celui-ci (en est t'il possible autrement ?). Est-ce que les communes ont bien comprises que des hectares entiers de terrains pourraient devenir inconstructibles, par exemple Port Egaud à Saint Julien de Concelles ? Soyons bien d'accord nous n'avons jamais été à l'encontre du PPRI auparavant. Mais pour rappel la révision du PPRI Loire Aval a mis en place une élévation d'un mètre du niveau de non constructibilité ! Nous vous laissons imaginer les conséquences ... Et pourtant, chez nous, le lit de la Loire s'est effondré de 4 mètres à Nantes et de 3 mètres à Ancenis. La nappe phréatique s'est affaissé, les pompes de Basse Goulaine ne sont plus sollicitées ... Les faits sont bien là, la chenalisation de la Loire a fait son travail. Espérons que les services de l'état l'ai compris !

25 ans : le bilan d'une association sans pouvoir !

- 1996 : création de l'association
- 1996 : Publication du premier « Divatte Info » pour sensibiliser les riverains
- 1996 : Marche de la Digue
- 1996 : Pression sur le Conseil Départemental pour mettre en place les travaux d'urgences nécessaires à la digue : plus de 10 millions d'€ d'investissement
- 1998 : Organisation de la fête des 150 ans de la digue
- 2003 : Pétition
- 2003 : Réalisation de la 1ère partie de la route de la vallée
- 2004 : Participation à la réalisation du 1er PICS
- 2010 : Co-organisateur des commémorations sur les 100 ans de la crue
- 2012 : Création de la piste cyclable: après notre argumentation c'est devenu une évidence pour deux responsables du Conseil Général (Mr Daubysse et Mr Deniaud) qui décident de soutenir le projet
- 2017 : Appuis auprès des élus locaux pour apaiser la circulation : 5 ralentisseurs, 2 ronds points à ce jour.
- 2017 : Confrontation des élus locaux aux conséquences de la GEMAPI
- 2018 : Mise en garde quant à la mise à jour du PPRI
- Et tous les ans rencontres des élus communaux, départementaux, régionaux, députés ...

« Vous
êtes la
mouche
du
côche »
Dira un
jour Mr
DENIAUD
du CD

Le sable reviendra t'il ?

Oui mais ... seulement avec le programme de rééquilibrage de la vallée de la Loire. Sa variante C a été retenue. Peu d'influence sur les niveaux de crue à attendre, on parle de 1 à 3 cm en plus. Peu d'effet significatif à attendre avant une vingtaine d'années. Le programme doit rentrer dans sa phase concrète en 2020. Pour mémoire il faudrait 3 siècles pour retrouver le niveau original en supposant que tout les alluvions se déposent alors que l'on considère que seulement ¼ se déposent. Les influences sur la digue seront évaluées, c'est ce que nous avons demandé. La suite sur : <http://divatte.e-monsite.com/>

Notre association est la seule à représenter les gens réellement et directement concernés auprès de décideurs qui diluent leurs responsabilités dans l'empilement administratif de notre territoire : Etat, Service Maritime, Domaine fluvial, Métropole, Intercommunalités, Région, Département, Communes, ...
Votre cotisation servira à financer cette lettre et nos différents supports. Depuis l'origine nous tenons à garder notre indépendance et n'acceptons aucun financement autre que celui direct des habitants. Ceci à un prix ... Cotisations sur : leetchi.com/c/association-de-aidld ou par courrier :

Adhésion à l'AidLD 2019-2021

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Nombre de personnes vivant dans votre foyer :

Cotisation par foyer : 10 €

Engagement de soutien

Engagement actif, désire être contacté

Président : Christophe HIVERT Tel : 06 09 40 90 10 - Trésorière : Yolande LIMOUZIN
Secrétaire : Michel MARTIN

AidLD - 1 allée du port - 44450 St Julien de Concelles

laleveedeladivatte@gmail.com - <http://divatte.e-monsite.com>

Twitter @ALD50592434 - Facebook : Association de la Levée de la Divatte ALD